

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'AMI DE LA RELIGION

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE ET COMMERCIAL.

12s.-6a. ANNÉE.

"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

ANNÉE. 12s.-6a.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

Québec, MERCREDI, 2 Mai 1849.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

De "l'Avenir" du 28 avril.

GRANDE EMEUTE. A MONTREAL.

Hier, après-midi, vers cinq heures, le Gouverneur s'est rendu au conseil législatif pour donner la sanction royale à plusieurs projets de lois adoptés par les deux Chambres. Parmi ces projets de lois se trouvait celui de l'indemnité pour les pertes de 1837 et 1838, et celui du nouveau tarif.

Aussitôt que la sanction a été donnée au projet de loi sur l'indemnité, des sifflets sont partis des galeries où se trouvaient les spectateurs. Le gouverneur est descendu à son carrosse, le bruit s'était répandu parmi la foule que la loi des pertes venait d'être sanctionnée, des vociférations se sont fait entendre et la foule a commencé à s'agiter.

Il était facile de reconnaître à la mine, l'espèce d'hommes qui s'étaient rassemblés aux alentours du parlement et dans quel but ils y étaient venus. A peine le gouverneur avait-il mis le pied dans son carrosse que la canaille a commencé à lui jeter des œufs. Son carrosse en a été couvert et son état-major n'a pas été épargné. Enfin on a substitué les pierres aux œufs et le gouverneur s'est échappé au galop de ses chevaux.

C'est un fait inouï dans notre histoire qu'un tel attentat. La conduite du parti tory vient de le démasquer et de le montrer tel qu'il est. Mais ce que nous ne pouvons comprendre, c'est l'inaction des militaires qui ont paru n'avoir été donnés au gouvernement que pour être témoins des insultes qu'il souffrait. On dit que parmi les lâches qui ont assailli le Gouverneur se trouvent des hommes de profession. Ils sont connus et la note d'infamie dont leurs confrères les stigmatiseront leur fera comprendre, nous l'espérons, que si l'on peut échapper à la vindicte publique, on ne manque pas impunément aux lois de l'honneur.

Mais la journée ne devait pas se terminer là. S'arrêter en si beau chemin! — Impossible. Les loyaux ne font pas les choses à demi.

Vers 8 heures p. m. des voitures traversèrent les principales rues de la ville, entourées d'une multitude d'hommes vociférant et hurlant les appels les plus fanatiques à tous les loyaux tories. La foule se précipita de toutes parts vers le Champ-de-Mars, où se tint une violente assemblée qui se prolongea pendant environ une demi-heure. Plusieurs chefs tories y firent les discours les plus virulents contre les rebelles canadiens-français, et proférèrent des menaces de mort et de révolte. Mais l'assemblée se lassa bientôt d'entendre de simples discours, et nombre de tories s'écrièrent: "Il n'est plus temps de parler, il faut agir!" Aussitôt le cri, "Au parlement, au parlement," circula dans les rangs de la foule, et la multitude s'ébranla aussitôt en colonne serrée, en se dirigeant par la rue Notre-Dame.

Enfin la multitude atteignit la Chambre et se rangeant aussitôt sur les côtés de l'édifice commença à en faire le siège.

Les portes avaient été fermées. Alors la populace se mit en devoir de les défoncer, en même temps que plusieurs forcenés apportaient des pierres en masse, à l'aide desquelles tous les carreaux de la Chambre furent brisés.

En partant du Champ-de-Mars, quelques forcenés avaient crié: allons brûler le Parlement!

Cette parole du plus dégoûtant vandalisme fut reçue avec enthousiasme. Les canaux conducteurs du gaz furent brisés, et répandant la flamme avec rapidité dans les couloirs et les Chambres intérieures. Le feu courait sur les parois en bois et bientôt fait un vaste brasier de toutes les parties de la Chambre, et alors malgré les efforts de quelques personnes qui s'efforcèrent de sauver la bibliothèque, elle devint instantanément la proie des flammes.

Mais que faisaient donc les autorités militaires pendant ce long espace de temps? Pour qu'il n'y avait-il pas un seul fusil hors des casernes? Voilà ce qui est inexplicable. Et ce qui devra nous l'espérons, amener de sévères enquêtes! Nous pouvons néanmoins déclarer qu'il circula déjà des bruits qui peuvent bien n'être que des bruits de fondement, et même les plus modérés s'accordent à dire qu'il y a eu des retards singuliers, apportés

à la sortie des troupes!! Au reste, les débris devront abonder sous peu sur cet acte de la plus sauvage barbarie. Nous apprenons qu'il se fait ce matin des arrestations parmi les tories qui prirent part aux scènes de la nuit dernière. Voici jusqu'à présent les noms de ceux qui ont été écroués en ce moment: Mack, Heward, Ferres, Montgomerie.

—Le messenger en chef de la Chambre d'assemblée, M. Cardinal, a perdu tout ce qu'il possédait et ce n'est qu'avec beaucoup de peine qu'il a pu se sauver avec sa famille. Tous ceux qui le connaissent regretteront avec nous le malheur qui vient de le frapper. Ses effets étaient assurés pour £250.

Ce n'est qu'aux efforts énergiques des pompiers canadiens et des citoyens que les dames du couvent des sœurs grises doivent la conservation de leur établissement. On a même essayé d'y mettre le feu comme on l'avait fait à la Chambre.

—On a maltraité un charretier canadien qui venait apporter de l'eau pour les pompes. Les tuyaux des pompes ont été coupés par les émeutiers.

—Les personnes qui ont été arrêtées ce matin ont été renvoyées en prison au milieu d'une foule qui les a suivies jusqu'à l'hôtel Donegana, en les encourageant par des hurrahs. Les soldats les ont empêchés d'aller plus loin.

—Le rapporteur de l'Avenir qui était occupé à prendre le discours de M. Laurin, qui parlait, a failli être la victime de ceux qui attaquaient ainsi la chambre, une pierre est venue briser la lampe qui l'éclairait. Il lui a fallu sauter du second étage pour pouvoir échapper aux flammes qui envahissaient l'édifice de toute part. Plusieurs autres en ont fait autant. Sir Allan McNab est descendu au moyen d'une échelle par le bout Est de la bâtisse. Plusieurs employés de la Chambre se sont sauvés par le même chemin, il leur a fallu enfoncer la porte du Conseil Législatif pour pouvoir se frayer un passage.

—Le conseil exécutif a siégé une partie de la nuit. Le gouverneur y assistait. Il court mille bruits aujourd'hui sur ce que les ministres ont fait dans cette séance. Ils ont siégé ce matin.

Séance du 28 avril, au matin.

MARCHÉ BONSECOURS.

M. Baldwin.—Proposa, secondé par M. Viger, que la Chambre nomme un comité pour s'enquérir du montant des pertes causées par l'incendie de la maison du Parlement et avec pouvoir de prendre tous les moyens nécessaires pour continuer les projets de lois pendans devant la Chambre et reprendre les ordres du jour à l'état et dans l'ordre qu'ils se trouvaient lors de la destruction des registres par le feu.

Sir Allan McNab.—Parla et dit que les ministres n'ignoraient pas ce qui devait arriver et qu'ils auraient dû prendre les moyens d'empêcher cette catastrophe.

M. Merritt.—Lui répondit qu'on aurait jamais pu supposer un pareil acte de barbarie dans un pays qui passait pour être civilisé.

M. Hincks.—Le suivit et dit quelques mots, pour expliquer et défendre la conduite des ministres.

M. Papineau.—M. le président, ce n'est qu'à la vue des rassemblements qui ont eu lieu dans les rues que l'hon. inspecteur-général s'est senti alarmé. Il a pris avec beaucoup de sang-froid l'outrage dirigé contre le gouvernement. Des outrages portés aussi loin devaient faire craindre, faire prévoir les événements qui les ont suivis. Dès que le représentant de sa majesté avait été aussi brutalement assailli, des précautions devaient être prises. Mais ce n'est pas le moment de se faire mutuellement des reproches! D'autres considérations doivent nous occuper. Nous avons à nous occuper des moyens de rétablir l'ordre dans la société qui est profondément menacée. La mesure que propose l'hon. procureur-général est bonne en elle-même, mais elle est de peu d'importance. Il y a du temps pour y pourvoir.

La question pour nous doit avant tout être de savoir si nous devons rester en session un peu plus longtemps, ou si après avoir donné au gouvernement les moyens de pourvoir au maintien de l'ordre public,

de voir si le ministère est prêt à effectuer une prorogation. Si nous devons avoir une session prolongée, c'est à vilifier la représentation que de venir siéger dans un grenier, au milieu de la foule et d'être exposés au renouvellement d'excès qui ont déjà eu lieu.

Nous devrions, si nous sommes pour rester en session, ajourner à Québec où nous trouverions une Chambre toute prête et où nous pourrions procéder avec convenance et sûreté. S'il n'y a pas lieu à demander la continuation de la session, que le gouvernement fasse sjourner la Chambre à demain, à la même heure, et que le gouvernement prenne la détermination et compte sur l'appui de la Chambre pour faire face aux dépenses nécessaires au maintien de l'ordre.

Il n'est personne qui ne désire le maintien de la tranquillité, de la paix, qui ne déplore de semblables excès. Il a lieu à délibérer au plutôt sur ce sujet; devons-nous procéder à l'expédition des affaires ou ne le devons-nous pas?

Il termina en disant qu'à ce moment que les ministres ont vu le gouverneur insulté, ils auraient dû prendre des précautions pour prévenir ce mal.

M. Merritt.—accusa sir Allan McNab de vouloir excuser les émeutiers d'hier soir.

M. Wilson.—dit qu'il ne pouvait concevoir la loyauté de ceux qui allaient jusqu'à insulter le représentant de sa majesté. Il ne pouvait qualifier autrement cet acte, qu'en l'appelant un acte de barbarie des plus atroces. Ces hommes avaient pourtant à leur tête des hommes instruits qui devront répondre de cet acte. La ville de Montréal, par ce fait, s'est rendue indigne de posséder le siège du gouvernement.

M. Robinson.—dit que la source de ce mal venait de la loi sur l'indemnité qui a soulevé le mécontentement.

M. Gagy déplorait les événements de la veille, il les déplorait sincèrement, mais il croyait que les ministres en étaient responsables. La loi de l'indemnité avait indigné la population tellement, que les ministres devaient s'attendre à ces résultats. (M. Cauchon et quelques autres membres le suivirent.) M. Gagy reprend et dit en terminant que les moyens de réponse dont se servait l'hon. membre étaient le langage des oies.

M. Badgley.—Déplora beaucoup la perte que venait de faire le pays, il ne pouvait croire qu'il y eut des hommes assez bas pour commettre un semblable acte.

M. Chauveau.—Je crois que si le parlement ne siégeait pas dans le moment, une occasion pareille devait le faire convoquer. A plus forte raison, je crois que ça serait manquer à ce que nous nous devons à nous-mêmes et à ce que nous devons au pays que d'ajourner un seul instant aujourd'hui. La circonstance est telle que tous les partis doivent prêter leur concours au gouvernement. Ce n'est pas le temps de blâmer le ministère de n'avoir pas prévu un acte tel que les pays les plus barbares n'en ont pas vu, (applaudissements) un acte tel que la populace de Paris n'en a jamais commis de semblable. Car si le peuple de Paris s'est montré cruel, il est intelligent. Il n'a jamais brûlé des bibliothèques de vingt-cinq mille volumes. Le gouvernement ne doit pas tarder d'agir. Il y a plus qu'une émeute; il y a un complot. On doit se saisir des chefs de ce complot, n'importe où ils pourront se trouver, (applaudissement.) La proposition de M. Baldwin est adoptée sans division.

Sir Allan McNab donna un avis dont nous n'avons pas compris la première partie.

Il fut question d'un local pour les séances de l'Assemblée. M. l'orateur annonça que M. Hayes offrait sa maison située devant le Théâtre, et dit qu'il donnerait avis aux membres quant au lieu de réunion.

La Chambre ajourna à demain, à dix heures du matin.

Continuation des Troubles!

LES EMEUTIERS PARADANT LES RUES!!
PILLAGE DE LA MAISON DE M. LAFONTAINE!!!
TENTATIVE D'Y METTRE LE FEU!!!!

SEANCE DE LA CHAMBRE HIER! LA SITUATION DE LA CAPITALE!

Les événements de mercredi soir ne sont pas encore arrivés à terme. L'excitation que l'émeute a causée n'a pas cessé. On avait lieu de croire qu'après avoir incendié le Parlement, les émeutiers, terrifiés par leurs propres méfaits, s'en tiendraient à cet acte de barbarie sans pareil dans les annales de l'histoire d'aucun pays. Oh! mais ce n'était pas assez pour eux, quo d'avoir porté la torche incendiaire jusque parmi les archives du pays! Ce n'était pas assez que d'avoir détruit en quelques instants les travaux de trois mois d'une session qui coûte £500 par jour!! Il leur fallait autre chose.

Les émeutiers ont passé la journée de jeudi dans les rues, dispersés par petits groupes. Un grand nombre d'eux étaient à l'Audience pour attendre le dénouement des accusations portées contre plusieurs de leurs chefs. Un groupe était stationnaire à la porte de la maison du gouvernement, insultant et maltraitant tous ceux qui entraient à l'Hôtel du Gouvernement.

A six heures du soir le groupe grossissait et prit la forme d'un rassemblement tumultueux. On criait, on y faisait du bruit, afin sans doute d'attirer plus de foule. Le rassemblement, reculé par la lecture de l'acte des émeutes, se rendit sur le Champ de Mars, le point de départ de la veille.

Vers huit heures les émeutiers se mirent en route en passant par la rue St. Paul. En passant devant l'Hôtel de Québec, ils brisèrent plusieurs carreaux avec des pierres. De là ils se rendirent sur la Place d'Armes et achevèrent de briser les carreaux du bureau du Pilot qu'ils avaient déjà attaqué la veille. Puis ils longèrent les rues St. Jacques, Craig et St. Antoine.

En arrivant à la maison de M. McNamee, ils tirèrent plusieurs pierres dans les chassiss, puis dans les deux maisons voisines où demeurent MM. Baldwin et Price. Les carreaux furent tous brisés. Ils passèrent au Beaver-Hall et attaquèrent les résidences de MM. Hincks, Holmes et Wilson. La résidence du premier de ces messieurs a été horriblement maltraitée.

De là, la canaille se porta vers la résidence de M. Lafontaine, dans le faubourg St. Antoine. Elle ne connaissait plus de borne à son esprit de destruction. On mit le feu aux écuries, remises, hangars, etc. qui joignaient la maison, mais le vent porta les flammes dans une autre direction et la maison fut ainsi protégée de ce côté là. Point satisfait d'avoir incendié ces bâtiments, ils pénétrèrent dans la maison en enfonçant les portes et il faut avoir vu le pillage qu'ils y firent, pour croire jusqu'à ce que les êtres humains portent l'audace et la brutalité.

Les meubles furent tous brisés, les chaises, les tables, les commodes, sofas, bergères, fauteuils, etc. furent mis en pièces, les poêles renversés, les portes, chassiss, escaliers furent tous brisés. On en jetait des morceaux par les fenêtres à ceux qui étaient au dehors et ceux-ci les recevaient avec des applaudissements et des cris d'encouragement.

Les troupes qui avaient été demandées arrivèrent comme d'ordinaire trop tard pour pouvoir porter aucun secours. D'ailleurs depuis que les troubles sont commencés, nous avons remarqué quelque chose qui nous porte à croire qu'elles sympathisent fortement avec les émeutiers.

—On a mis le feu à trois endroits dans la maison de M. Lafontaine, mais heureusement qu'on a pu l'éteindre avant qu'il eut fait de grands progrès.

La bibliothèque de M. Lafontaine a été sauvée en grande partie.

La canaille s'est alors dirigée par la rue Craig, en criant "Drummond, Drummond" et l'on crut pendant longtemps que la résidence de M. Drummond allait être assaillie, mais ils passèrent outre sans commettre aucune violence.

Yons, ensuite. Il était à peu près 1 heure du matin.

—La Chambre s'est assemblée hier à 10 heures A. M. M. Baldwin a proposé l'ajournement immédiatement avant qu'aucuns procédés aient été adoptés. M. Laterrrière parla et demanda que la Chambre aille siéger à Québec. M. Papineau parla aussi ainsi que M. Gagy. La chambre adopta la proposition de M. Baldwin et elle fut ajournée à aujourd'hui.

—La propriété de M. Lafontaine était toute neuve, il venait de la faire réparer et n'y était rendu que depuis quelques jours.

—Les bruits ont courus jeudi que les émeutiers allaient essayer de mettre le feu à l'église de la paroisse. En conséquence les autorités ecclésiastiques se mirent sur leur garde. Les vases sacrés furent transportés dans la voute et les portes de l'église furent fermées à 3 heures de l'après-midi.

—Hier, les tories se sont assemblés sur le Champ de Mars à deux heures de l'après-midi pour prendre des mesures pour maintenir l'ordre. Comme l'on s'y attendait, c'était un prétexte pour encourager les émeutiers. On y fit de grands discours et on adopta des résolutions tendant à déclarer que le bill d'indemnité avait été la cause des troubles; que le gouverneur était blâmable d'avoir sanctionné cette loi; les ministres de n'avoir pas pris des mesures pour les prévenir et une dernière enfin pour demander à l'Angleterre de rappeler le gouverneur.

Après quoi l'Assemblée passa devant l'hôtel du gouvernement et là les émeutiers s'emparèrent de M. Gagy et le portèrent sur leurs épaules jusqu'à sa résidence.

—Jeudi soir, vers 6 heures, une foule d'à-peu-près 800 personnes s'étaient rassemblées dans le marché Bonsecours. Elles y allaient dans l'intention de prendre des mesures pour protéger les propriétés des citoyens. Elles s'offraient comme volontaires mais les autorités leur envoyèrent un message qui leur a dit que les forces militaires suffisaient pour maintenir l'ordre. On verra, en apprenant les détails ci-dessus, jusqu'à quel point les militaires ont pu maintenir l'ordre.

—Il n'y a aucun plan d'organisation pour protéger la vie et les propriétés des citoyens et nul doute que tout n'est pas fini. La population est généralement inquiète, car la ville est aux mains d'une poignée de canailles, les autorités n'ont pas encore adopté aucune mesure décisive. On a bien fait quelques arrestations, mais cela ne suffit pas.

—Le commandant D'Urban est arrivé hier matin de Sorel. Les bruits coururent que le major général Gore n'aurait pas voulu exécuter les ordres des ministres et qu'alors on aurait envoyé chercher le commandant en chef.

—Il faut que tous les honnêtes citoyens, sans distinction d'origine ni de parti, se donnent la main pour maintenir l'ordre. Point de division au moment d'un danger aussi grand. Que les autorités fassent leur devoir et les citoyens ne resteront pas en arrière.

—Depuis que nous avons écrit ce qui précède il a été adopté des démarches de la part des autorités afin de maintenir l'ordre. A sept heures, hier au soir, on a assermenté à peu près 1400 constables spéciaux, à qui on a donné une paire de pistolet et un sabre commun pour pouvoir protéger la vie et la propriété des citoyens et grâce à cette mesure de précaution, la ville a été assez tranquille depuis.

Néanmoins vers huit heures, pendant que les constables spéciaux attendaient, sur la rue des Commissaires devant le bureau de l'ordonnance, que les armes leur fussent données, une bande de furieux tories, s'imaginant sans doute faire manquer l'armement par un coup de main, descendirent en criant dans la côte rapide qui conduit au fleuve dans cet endroit. Dans ce moment les canadiens n'avaient ni armes, ni batons et il n'y avait pas moyens de trouver la plus petite pierre dans la rue.

Plusieurs canadiens se voyant alors sans aucun moyen de défense prirent la fuite; mais la masse de la foule revint bientôt après avoir trouvé quelques pierres. Un coup de feu partit alors du parti tory qui s'était arrêté au milieu de la côte. Deux ou trois canadiens qui s'étaient munis de pistolet chez eux prirent en ce moment le

milieu de la rue et déchargèrent leurs armes.

Le parti tory répondit par cinq ou six coups, et se retira sans provoquer ni attendre une collision plus serrée.

Vers neuf heures, cinq cents constables étaient armés de forts pistolets d'argent et de coutelas; le reste n'avait que des coutelas et les armes dont on s'était fournis eux-mêmes.

Les tories s'agrouperent après cela dans la rue Notre-Dame, près de l'église Anglicane jusque vers dix heures. Plusieurs projets d'incendie et de meurtre furent proposés et adoptés, jusqu'à la qu'on se mit en marche pour attaquer différentes places de la Minerve entr'autres.

Les personnes, abonnés à notre journal, qui démentagent au 1er mai sont priés de nous en informer, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans la réception du journal.

ANNONCES NOUVELLES.

Maison à louer.—Ls. PICARD. Assemblée de la société d'Education.—C. DELAGRAVE. Vente importante d'Animaux.—W. D. DUPONT.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.



"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

QUÉBEC, 2 MAI, 1849.

Aux Canadiens-Français!

COMPATRIOTES.—L'éméute est encore toute puissante à Montréal. La canaille que de prétendus loyaux lancent comme des loups furieux contre le représentant de Sa Majesté, le noble Lord Elgin, notre bien aimé gouverneur, et contre les représentants du pays, vous montre jusqu'à quel point la faction orgueilleuse qui se pare hypocritement des couleurs de la loyauté, pousse l'audace et l'insolence.

La canaille attendait le gouverneur en poussant mille imprécations et se préparait à le recevoir loyalement, c'est-à-dire canaillement; mais il leur a joué le tour. Il est parti par la rue St. Denis, escorté par la cavalerie. La foule s'est précipitée sur ses traces, mais n'a pu le rejoindre.

Canadiens-français, dans les circonstances actuelles, il ne vous reste que deux partis à prendre. Le premier, de nous réunir par villages, par paroisses, par comtés, pour témoigner par des paroles fermes et énergiques votre approbation de la conduite de votre Gouverneur, de son administration et de la fermeté de la majorité libérale de la Chambre d'Assemblée; pour assurer le gouvernement de votre appui moral, du secours de vos bras, s'il le faut, pour la défense de l'ordre et de la paix, de vos institutions, de votre langue et de vos lois, ces nobles héritages que vous tenez de vos ayeux.

Le second, c'est de vous soumettre lâchement, de courber vos fronts dans la poussière, de vous prosterner devant l'insolence d'une poignée d'étrangers et de vous laisser tranquillement dépouiller de vos magnifiques établissements religieux et d'éducation, de laisser proscrire votre langue, vos institutions et vos lois; de vous constituer les esclaves de ces hommes avides et orgueilleux; de prouver qu'ils ont dit de vous avec raison: que vous n'étiez bons qu'à faire des SCIEURS DE BOIS et des PORTEURS D'EAU.

Il faut compatriotes choisir une des deux voies qui vous est offerte: l'une vous conduit à la liberté, à l'indépendance par les sentiers de l'honneur et de la gloire; l'autre vous mène à l'asservissement à l'esclavage par le chemin de la honte et du déshonneur!

Hâtez-vous, il n'y a pas de temps à perdre. Vos ennemis sont actifs; il faut les égaler, les surpasser en activité. A l'épée, Compatriotes, vous avez pour vous Dieu et le bon droit; vous avez à défendre votre religion, le gouvernement, vos institutions, tout ce que vous avez de plus cher. Votre clergé, vos pasteurs prient pour vous, et s'il le faut, iront avec vous. A l'épée donc, Canadiens-Français; et montrez que le noble sang qui coule dans vos veines vaut bien celui des orgueilleux-Anglo-Saxons.

Nouvelles de Montréal.

Un représentant écrit ce qui suit:—

Montréal 30 avril, "La Chambre a siégé samedi jusqu'à 6 heures du soir. Le parti Tory a débatté contre les ministres et les Canadiens-Français, et tout cela au nom de la loyauté.

Le soir, il y a eu grand rassemblement et le but était de brûler et de détruire. Mais les troupes ont mis le holà immédiatement. Hier tout a été paisible en apparence. A 11 heures, le tocsin a sonné et a jeté l'alarme dans toute la ville. Le feu se faisait voir dans la direction de la maison de M. Lafontaine. Chacun s'imaginait que c'était la populace qui recommençait ses prouesses; mais heureusement ce n'était qu'une écurie qui brûlait naturellement.

"Je puis vous dire de source certaine que les troupes sont bien disposées. Les bruits scandés ou non, qui ont circulés sur leur sympathie pour les émeutiers, a blessé leur orgueil, et elles ont juré de venger leur honneur insulté. Vous verrez par les procédés de la Chambre, que nous avons adopté une adresse au Gouverneur. M. Papineau a voté contre. Nous devons la porter aujourd'hui. On s'attend qu'il y aura du tumulte. Les troupes vont être sous les armes. Il paraît qu'il y a une grande agitation dans le Haut-Canada.

4 heures.—La chambre a été porter son adresse. Toutes les troupes étaient sous les armes. Le gouverneur en se rendant à la maison du gouvernement a été insulté, on lui a jeté des pierres, on l'a hué. Les troupes ont chargé la canaille à la bayonnette. La réponse du gouverneur est satisfaisante. Il y a une excitation considérable. Il y aura du bruit la nuit prochaine.

5 heures.—La Chambre arrive de présenter l'adresse et s'est ajournée aussitôt. Je me suis rendu à la maison du gouvernement. La foule était immense sur le champ de Mars et la rue Notre Dame absolument bouchée par la canaille loyale. En arrivant à la maison du gouvernement, comme je vous l'ai déjà dit, le gouverneur a été insulté, les glaces de sa voiture brisées et Lord Marc Kerr a reçu une pierre en pleine poitrine, sans cependant avoir éprouvé grand mal.

La canaille attendait le gouverneur en poussant mille imprécations et se préparait à le recevoir loyalement, c'est-à-dire canaillement; mais il leur a joué le tour. Il est parti par la rue St. Denis, escorté par la cavalerie. La foule s'est précipitée sur ses traces, mais n'a pu le rejoindre.

J'ai été témoin oculaire de tout ce qui précède. Plusieurs membres ont reçu des coups de pierre, mais nul n'a été blessé. La foule n'est pas encore dispersée. Tout fait présager une soirée orageuse."

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

Samedi, 28 avril 1849.

M. Boulton propose l'adoption de l'adresse suivante, à Son Excellence. Qu'il plaise à Votre Excellence.

Nous les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada en parlement assemblées, avons vu avec les plus vifs sentiments de chagrin et d'indignation, les actes d'une troupe d'émeutiers habitants de cette Cité, qui dans un temps de paix et de tranquillité profonde, ont commis divers outrages honteux, tant sur la propriété que sur les personnes; parmi ces outrages le plus préjudiciable est la destruction de la bâtisse occupée par les deux Chambres du Parlement. Au milieu de l'excitation actuelle nous croyons devoir à nous même et à nos constituants d'assurer Votre Excellence de la loyauté et de l'attachement sincères du peuple du Canada à la personne et au gouvernement de notre bien aimée Souveraine, et de son désir de maintenir notre connexion avec la mère-patrie.

Nous demandons de plus à exprimer à votre Excellence le sentiment profond que nous entretenons pour la justice et l'impartialité qui ont toujours caractérisé le gouvernement constitutionnel de votre Excellence assistée des conseils tant de la précédente que de la présente administration, sans exception des principes politiques de l'une et de l'autre.

Tout en espérant que la tranquillité de la cité est maintenant rétablie, nous croyons de notre devoir d'assurer votre Excellence de notre aide cordiale dans toute mesure que votre Excellence trouvera convenable pour la conservation de la paix publique, et nous nous engageons à faire bon de toutes dépenses que votre Excellence a trouvé ou trouvera nécessaires pour obtenir ce but."

M. Wilson en amendement propose, qu'une humble adresse soit présentée et conçue dans les termes qui suivent:—

"Nous les Communes du Bas-Canada, demandons à assurer à votre Excellence de notre dévouement et attachement à notre très-Gracieuse Souveraine et à la Grande Bretagne, et de notre respect envers le représentant de sa Majesté dans cette partie des domaines de sa Majesté.

Que cette cité a été le théâtre de violences et d'outrages déplorables et d'un caractère horrible: Les archives de la province, la maison du parlement ont été brûlés par des hommes sans loi, la propriété privée détruite et diverses injures faites à plusieurs citoyens paisibles et loyaux.

Que cette Chambre désire exprimer unanimement l'horreur et l'indignation qu'elle éprouve de ces outrages, de ces actes illégaux, de la perte de la propriété et de la destruction de la société, de l'ordre et du bon gouvernement.

Que cette Chambre est prête par tous les moyens constitutionnels à aider le gouvernement dans la repression de la violence, la restauration de l'ordre et à assurer la suprématie de la loi."

Pour l'amendement—Messieurs Badgley Boulton de Toronto, Cayley, Christie, Galt, Guy, Sir Allan MacNab, Malloch, McConnell, Papineau, Robinson, Seymour, Sherwood de Brockville, Sherwood de Toronto, Smith de Frontenac, Stevenson, Wilson.—17.

Contre—Messieurs Armstrong, Baldwin, Beaubien, Bell, Boulton de Norfolk, Boutillier, Burrill, Cameron de Kent, Cartier, Cauchon, Chauveau, Davignon, DeWitt, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Holmes, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Marquis, McFarland, Merritt, Méthot, Morrison, Nelson, Notman, Polette, Price, Sauvageau, Smith de Durham, Smith de Wentworth, Taché, Thompson, Viger, Watts, Wetenhall.—42.

M. Sherwood propose de remettre à lundi la considération de la motion principales.

Pour—Messieurs Badgley, Boulton de Toronto, Christie, Galt, Guy, Sir Allan MacNab, Malloch, McConnell, Robinson, Seymour, Sherwood de Brockville, Sherwood de Toronto, Smith de Frontenac, Stevenson, Wilson.—14.

Contre—Messieurs Baldwin, Beaubien, Bell, Blake, Boulton de Norfolk, Boutillier, Cameron de Kent, Cartier, Chabot, Chauveau, Davignon, DeWitt, Drummond, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Fournier, Fourquin, Guillet, Hincks, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Marquis, McFarland, Merritt, Méthot, Morrison, Nelson, Notman, Polette, Price, Smith de Wentworth, Taché, Viger, Wetenhall.—38.

M. Galt propose en amendement:— Que la chambre tout en étant d'opinion que le rétablissement de la paix, est le premier objet dont il faut s'occuper, considère néanmoins qu'elle manquerait à ce qu'elle doit au pays, si elle n'exprimait pas l'opinion que la cause de tous les troubles est due à l'avis donné par la présente administration à votre Excellence, de sanctionner le bill pour l'indemnité des pertes causées par la rébellion; que cette chambre reconnaissant complètement que cette administration est responsable de tous les actes du gouvernement, désire exprimer à votre Excellence son sincère regret de la marche adoptée par ses aviseurs qui a produit les insultes offertes au représentant de Sa Gracieuse Majesté en cette province, et à cette Chambre, et qui sont propres à diminuer le respect du peuple pour la constitution sous laquelle il vit."

Pour—Messieurs Badgley, Boulton de Toronto, Christie, Galt, Guy, Sir Allan MacNab, Malloch, McConnell, Robinson, Seymour, Sherwood de Brockville, Sherwood de Toronto, Smith de Frontenac, Stevenson.—14.

Contre—Messieurs Baldwin, Beaubien, Bell, Blake, Boulton de Norfolk, Boutillier, Cameron de Kent, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Davignon, DeWitt, Drummond, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Fournier, Fourquin, Hincks, Holmes, LaTerrière, Lemieux, Marquis, McFarland, Merritt, Nelson, Notman, Papineau, Polette, Price, Smith de Wentworth, Taché, Thompson, Viger, Watts, Wetenhall.—37.

La motion principale est mise aux voix et emportée: Pour—Messieurs Baldwin, Beaubien, Bell, Blake, Boulton de Norfolk, Boutillier, Cameron de Kent, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Davignon, DeWitt, Drummond, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Fournier, Fourquin, Hincks, Holmes, LaTerrière, Lemieux, Marquis, McFarland, Merritt, Nelson, Notman, Polette, Price, Smith de Wentworth, Taché, Thompson, Viger, Watts, Wetenhall.—36.

Contre—Messieurs Cadgley, Boulton, de Toronto, Coyley, Christie, Galt, Guy

Sir Allan MacNab, Malloch, McConnell, Papineau, Robinson, Seymour, Sherwood de Brockville, Sherwood de Toronto, Smith de Frontenac, Stevenson.—16.

Un comité est nommé pour préparer une adresse basée sur les précédents résolutions.

L'adresse de la Chambre a été présentée et voici la réponse de son Excellence le Gouverneur Général:—

"Messieurs.—Je reçois avec reconnaissance votre loyale et fidèle adresse. Je regrette les outrages dont cette cité a été le théâtre durant ces derniers jours, et plus particulièrement la destruction de la bâtisse occupée par les Chambres du Parlement, et la perte des belles bibliothèques dont la province avait droit de s'enorgueillir. Ma confiance dans le bon sens la modération, et la loyauté de la masse du peuple n'a pas été ébranlée par les événements qui viennent d'avoir lieu.

Il est satisfaisant pour moi de recevoir l'assurance que la justice et l'impartialité dont j'ai fait preuve dans l'exercice de mes hautes fonctions, ont rencontré votre approbation. Un peuple libre ne peut manquer de trouver dans l'observation fidèle de toutes les garanties constitutionnelles, la plus forte sécurité pour la préservation de ses droits et de ses libertés.

Je ferai tout en mon pouvoir pour la préservation de la paix dans cette cité, et j'espère sincèrement avec le secours des autorités législatives et exécutives et la coopération de tous les amis de l'ordre que ce but sera atteint.

M. Papineau et les Vandales.

L'on sait que c'est aux cris de "Damn'd French Rebels," Down with the French Domination; (A bas les damnés rebelles Français! A bas la domination française.) que les émeutiers de Montréal, le corps auxiliaire qui doit aider la ligne de Brockville à angliciser le Bas-Canada, se sont portés à des excès qui ont frappé de stupeur notre morale et paisible population.

C'est nous comme peuple, ce sont nos institutions civiles, nationales et religieuses que l'on a voulu frapper en insultant la personne du représentant de Sa Majesté, en incendiant le Palais Législatif, et avec lui deux bibliothèques où nos hommes studieux trouvaient les meilleurs ouvrages de littérature française; c'est nous qu'on a voulu frapper dans les personnes et dans les propriétés de nos chefs politiques; c'est nous qu'on veut frapper au moyen de ce mouvement général qu'on a imprimé à une secte fanatisée de la population.

Certes, s'il y avait une occasion où le sentiment national dût absorber tout autre sentiment chez un des nôtres et le faire passer par dessus certaines considérations d'importance mineure, c'était celle où la représentation du pays était appelée à se prononcer sur les événements désastreux dont la capitale vient d'être le théâtre. Eh! bien, qu'a fait M. Papineau, l'homme qui se donne et que quelques-uns ont représenté jusqu'à présent comme le champion de nos intérêts nationaux? Se réunira-t-il à la fin à ses compatriotes représentants qu'il nous, sans exception votèrent ensemble? Non; lui seul encore une fois il s'isolera du reste de nos représentants pour aller grossir les rangs de ceux que les émeutiers, les vandales de Montréal reconnaissent pour leurs chefs!!!

Le nom de Papineau qui avait déjà souffert plusieurs atteintes se trouve flétri à jamais par ce vote anti-canadien; et nous espérons pour l'honneur de notre race, qu'il ne se trouvera pas une plume canadienne pour justifier ce vote déshonorant.

Mais est-ce donc Brockville ou Toronto que représente M. Papineau? Les électeurs de St. Maurice se laisseront-ils insulter plus longtemps sans dire mot? Veulent-ils aussi eux, se joindre aux chefs des brigands avec les quels M. Papineau vient de se faire une nouvelle alliance?

Nous apprenons avec plaisir que les paroisses de la Pointe Lévy de Charlesbourg ont déjà préparé des adresses à son excellence et que les habitants de ces localités ont commencé à s'organiser. Cet exemple, nous en sommes convaincus, sera suivi par toutes les paroisses canadiennes françaises du Bas-Canada.

Un détachement de l'Artillerie, s'est embarqué à bord du Montréal, hier soir pour Kingston. La bande de la Brigade des Carabiniers, a été les reconduire jusqu'au quai, musique en tête.

La première communion des Enfants de la paroisse de Notre Dame et de St. Roch aura lieu Jeudi de cette semaine.

Les exercices du mois de Marie, auront lieu, dans la Cathédrale de cette ville après cette semaine, tous les soirs à 7 heures. Pendant cette semaine, ils ont lieu chaque soir immédiatement après le salut de l'octave qui se chante à 6 heures.

La députation chargée de porter à Son Excellence l'adresse des citoyens de Québec, est de retour ce matin. Les bruits atroces répandus hier ici et qui donnent la mesure des sentiments des tories chez qui ils originaient, sont faux. Si cette députa-

tion n'a pas subi le sort que lui souhaitaient la poignée de loyaux de notre ville, ce n'est pas leur faute, car ils ont fait tout leur possible pour que les députés de Québec n'échappassent pas. Il est inutile de dire que le Mercury, a enregistré avec complaisance ces bruits mensongers.

La malle Anglaise sera close, à Québec, DEMAIN, à 5 heures. P. M.

Samedi, le 28 du courant, vers les 6 heures et demi du soir, la chaussée du moulin banal de Vincennes, situé à Beaumont, et haute de 30 pieds, a cédé sous le poids de l'eau. La masse d'eau, en se débordant, est venue frapper un moulin à scier qui était à vingt pieds de la chaussée, et l'a écrasé dans un clin d'œil. Les débris du moulin à scier, entraînés par la force des eaux, sont venus frapper à leur tour le moulin à farine situé à un arpent de la chaussée, et à dix pieds de la côte, et l'a précipité en bas de la chute, à une hauteur de 150 pieds. Fort heureusement, on n'a pas à déplorer la perte d'aucune personne par cet accident. Le meunier était à souper avec sa famille, lorsqu'entendant un grand bruit au dehors, il regarda par la fenêtre et aperçut le moulin à scier qui s'écrasait. Il se leva avec précipitation, en poussant un cri, et courut lever la pelle à l'autre bout du moulin à farine pour l'arrêter, revient, prend sa femme dans ses bras, et sort par une petite porte qui donnait sur le haut de la côte, où il trouve la servante qui avait sa petite fille dans les bras. A peine mettait-il le pied sur le seuil de la porte, que le moulin, frappé par une masse d'eau extraordinaire qui avait déjà défoncé les croisées du second étage, était précipité qu'une seule pièce dans l'abîme avec les débris de l'autre moulin. Le meunier n'a rien sauvé de son ménage.

Les moulins en question appartenaient à M. N. C. Faucher, avocat, de Québec. On estime à 2500 les pertes souffertes par M. Faucher, par suite de cet accident.

On nous prie de dire que le moulin à farine situé sur la grève, au pied de la côte, appartenant aussi à M. Faucher, n'a souffert aucun dommage, et que les marchands peuvent y faire manufacturer, dès à présent même, toutes espèces de grains, la chaussée qui fait marcher ce dernier moulin étant toilée dans le roc et entièrement séparée de l'autre chaussée qui a été détruite. — Journal.

Depeches Télégraphiques

Transmises pour l'Ami de la Religion, Montréal 1er mai, 7 h. P. M.

Il n'y a pas eu de nouveaux troubles la nuit dernière. Une information a été reçue ici qu'une députation de Messieurs Canadiens s'était embarquée hier au soir sur le John Munn pour présenter une adresse au Gouverneur-Général au sujet des derniers troubles. De bonne heure ce matin, un rassemblement considérable de canaille était réuni sur le quai attendant l'arrivée du Steamboat. Les troupes furent appelées et à l'approche du Steamboat, tout offrait une apparence de tumulte et de désordre. A son arrivée il fut annoncé que la députation avait été mise à terre au pied du courant St. Marie, deux milles plus bas que la ville. Quelques hurrahs furent donnés aux troupes, par la canaille qui se dispersa tranquillement. Nous apprenons que la députation retourne à Québec, ce soir.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

La chambre s'est réunie aujourd'hui à 10 heures. Tous les ordres du jour ont été remis. Une longue conversation sans suite a eu lieu au sujet des derniers événements jusqu'à 3 heures où l'ajournement a eu lieu.

New-York, 1 Mai 2h. et demi P. M. MARCHÉS.—Potasse, \$5. 621 à \$5. 651. Perlasse languissante, \$6. 25. La Farine a souffert une légère baisse. 2,300 quarts ont été vendus \$4. 65 à \$4. 87. Farine de Rochester, \$4. 75 à \$4. 87; Genesee, \$4. 81 à \$4. 87. do. de Ohio, bonne \$4. 94 à \$5. 121. Genesee pure, \$5. 57 à \$6. 121. Marché au blé facile. Une vente de 7,600 minots de bon Ohio a eu lieu à \$1. 01. 22,000 do. de blé hâtif Ohio \$1. 12. Lard, Mess \$10; Prime soutient son prix à \$8. 25. Change plus ferme, 71 à 8, et un petit montant à 81. Marché monétaire facile.

Le Sarah Sands après cinq jours en mer a cassé un piston de sa machine, est obligé de poursuivre son voyage sous voile.

GAZETTE DES MARCHANDS.

Nouvelles Commerciales. La brigantine Virginie, capitaine Blais, de Montréal, est arrivée ici dimanche, et est reparti de suite pour Halifax.

Les navires China, capitaine Attridge, et Ayshire, capitaine Kearney, sont en route pour Québec, suivant avis donné à New-York.

Le navire Océan Queen, est parti à l'ouverture de la navigation, d'Halifax pour Québec.

Le steamer propeller Western Miller, est descendu de Toronto la semaine dernière, chargé de lard et de fleur, consigné à MM. Gillespie et Cie, Gibb & Ross et

Lenestey. Ce vaisseau qui en est à son premier voyage pour Québec, contiendra pendant la saison à voyager entre ces deux villes. Des places confortables sont disposées pour les passagers; les prix de passage sont de \$6 dans la chambre et de \$3 dans l'entrepont. Pour sa charge, il peut prendre 3,700 quarts. Les vaisseaux Agnes et Ann, capitaine Anderson; Machioness of Butes, capitaine Montgomery, Hannah; capitaine Shaw; loyalist, capitaine Campbell, et Dylles, capitaine Wright, sont maintenant partis d'Irlande pour Québec.

Le nombre des Emigrés partis des différents ports d'Europe, depuis notre dernier rapport se monte à 3,022. Notre dernier rapport disait : 996

Total, 4,018

Port de Québec.

EN CHARGEMENT.

25 avril. Dalriada, 1,400 tonneaux, à Parke & Co., pour Liverpool. Swift, 42 tonneaux, à Dean & Co., pour Resigouche. Marie Prescille, 68 tonneaux, à McKay & Cassels, pour Halifax. 30 Marie, 35 tonneaux, à Noad & Co, pour Bathurst & Dalhousie.

Vaisseaux des différents ports étrangers qui ont fait voile pour le Canada, depuis le 24 mars au 6 avril:—

POUR QUÉBEC

Gravesend, 4 avril—Hercules, Lightfoot; Camden, Oliver; Promise, Retailick; Elizabeth, Brown; Countess of Mulgrave, Custance. 3 do.—Asia, Mills; Devereux, Lumsden. Deal 4 avril—Hesperus, Carling; Stadacona, Roallans; Prince George, Taskar; George Wilkinson, Brown.—1—Loyal Briton, Pearson.—5—Douglas, Douglas, pour Québec et Montréal.—29 mars—Fortitude, Garbutt. Liverpool, 5 avril—Margaret Pollock, Crum hanks; Barbara, Houston. 6—Adept.—4—Bridgetown, Mills; John, Heselton; Marmion, Lean.—3—Mary Ann, Waddington.—2—Paragon, Mackay.—30 mars—Lady Harvey, Mason, pour Anchet & Québec. 28—Nestor, Smith. 27—Infanta, Owen. 2 avril—Bacchus, Day, Pince Edward. Greenock, 3 avril—Hibernia, Bryan.—2—Ann Rankin, McArthur; Broom, White. Hartlepool, 3 avril—Percy, Carr.—26 mars Nigèr, Souter. Dartmouth, 2 avril—Calypso, Anderson; Emma Zoller, Madge. Lancaster, 4 avril—Charlotte, Dennison.—2—Cecilia, Mather.—30 mars—Chieftain, Fortune.—25—Marys, Arkle. Waterford, 2 avril—Aberfoyle, Anderson.—30 mars—Lady Campbell. Yarmouth, 4 avril—Baltic, Wells. Bristol, 4 avril—British Queen, Lord.—24 mars—Victory, Kent.—4 avril—Northumbria, Thompson; Countess of Durham, Hugg; James Andus, Burton. Pill, 4 avril—Yorkshire, Renfrewshire, Cliney; Fingalten, Craig; Nicaragua, Marshall; Ireland, Evans; Josephina, Ier.—Gilmour, Carter; Five Sisters, Hawse.—28 mars.—Falcon, Buckingham. Holyhead, 5 avril—Ann Davies, Humphreys. Milford, 4 avril—Maria, Rees; Romulus, Kennedy.—23 mars.—Richmond, Stunbury. Plymouth, 5 avril—Spermacetti, Moon; Emma, Spicer.—3 avril—Queen Victoria, Hooper; Alicia, Robertson; Gazelle.

(A continuer.)

DÉCÈS.

Le 30 Avril, à l'âge de 42 ans, dame Marie Josephine Maré, épouse d'Alexandre Millers, écrivain. Les funérailles auront lieu demain Jeudi à neuf heures. Les parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Samedi dernier de consommation, Dlle Adèle Paquet, âgée de 19 ans, fille de feu Olivier Paquet.

Important pour nos Abonnés

et pour la

Classe Commerciale Française.

À commencer de ce jour, l'Ami de la Religion et de la Patrie, paraîtra à 10 heures du matin. Par des arrangements contractés avec les Directeurs du Télégraphe, nous aurons à chaque numéro toutes les nouvelles commerciales ou autres, transmises par cette voie. À l'arrivée de chaque steamer anglais, nous publierons immédiatement un feuilleton extraordinaire des nouvelles transmises par le télégraphe. Le commerce dans toutes ses branches sera traité, à l'avance, avec toute l'attention possible. Nous avons lieu d'espérer que par suite des grandes améliorations que nous apportons pour fonder un journal commercial, en langue française, chose inédite jusqu'à ce jour, — on nous tiendra compte des dépenses immenses qu'il nous faut faire, et que les personnes engagées dans le commerce et dans les différentes industries, profiteront de ce journal, qui a un intérêt en circulation des plus étendus et des plus avantageux.

STANISLAS DRAPEAU. Propriétaire. Québec, 30 avril, 1849.

Vente par Encan.

Par W. D. Dupont.

Vente importante d'Animaux, instruments d'Agriculture, etc etc.

AUJOURD'HUI.

PAR ENCAN.

Seront vendus MERCREDI PROCHAIN, le 2 de MAI sur la propriété de M. SAM. WRIGHT, au CAP ROUGE.

TOUT le fonds de valeur d'instruments et outils d'agriculture, voitures, meubles etc comme suit :

- Une jument pur sang, de sept ans. Une de de voiture. Une cheval de do. Un Poulain. 3 Vaches. Race de Ayrshire et Durham, 2 Génisses. Race de Leicester et de Southdown. 1 Verrat, race Chinoise. 3 Truies (dont 2 avec leurs petits) race de Berkshire et autres races. 2 Charrues, 1 paire de Herse, 1 Cultivateur, 2 Machines à Vanner, Charrettes, traîneaux divers autres effets de culture. —AUSI— 1 Phaéton, essieu à patente. 1 Stanhope do Harnais, attelages, couvertures de chevaux etc. etc. 100 Minots de semence choisie des plus belles patates. 200 lb. de Laine. Vente à UNE HEURE. Conditions.—COMPTANT. W. D. DUPONT. Québec, 2 mai 1849.

ANNONCES.

Maison de Campagne

A louer immédiatement.

Le second étage d'une maison neuve, très bien finie, située sur la Petite Rivière St. Charles, près du pont de Scott, contenant cinq appartements, et formant par le moyen d'un Arche une vaste salle pour réunions, est maintenant prêt à être loué en s'adressant au propriétaire sur les lieux. Ls. PICARD, Petite Rivière. Québec, 2 mai, 1849.

Corporation de la Société d'Education

DU DISTRICT DE QUÉBEC.

L'ASSSEMBLÉE générale pour l'élection des officiers de la susdite société aura lieu LUNDI, SEPT du courant, à la chapelle St. JOSEPH.

C. DELAGRAVE, s. s. e. d. q.

Grains de Semence.

200 MINOTS du plus beau BLE de la MER NOIRE. 200 minots, ORGE Supérieure. Un petit lot d'ORGE très supérieure double rouée. ADAM BURNS, Quai Napoléon. Québec, 30 avril 1849.

ORGE A VENDRE.

ACTUELLEMENT en main dans le Hangar de Mr. Quirouet, rue St. Paul. 500 Minots d'Orge pour semence en petits lots à la commodité des acheteurs. S'adresser sur les lieux ou à HAMEL & FRERE, Québec, 29 avril 1849.

On demande à acheter.

UNE grande balance avec ses poids, comprenant 2 poids de 56 ; 2 de 28 ; de 14 et de 7 livres. S'adresser à ce bureau. Québec, 16 Avril 1849.

ARCHITECTURE

P. F. Trépannier Architecte et Ingénieur civil, informe respectueusement ses amis et le public en général qu'il a établi son bureau au

No. 35, Rue Ste. Anne,

et qu'il est prêt à recevoir tous les ouvrages qu'on voudra bien lui confier dans les différentes branches de l'architecture civile, militaire, navale hydraulique.

Aussi surveille la construction des bâtisses à de conditions raisonnables. Haute-Ville de Québec. 6 novembre, 1848.

Emplacement à vendre.

UN superbe emplacement avec la charpente d'une maison, dessus construite, à vendre à des conditions très faciles. Cette emplacement est situé rue St. Antoine, Faubourg St. Vallier. S'adresser au propriétaire soussigné.

AUGUSTIN GAGNON, Château Ste. Geneviève. Québec, 6 Avril 1849.

AVIS.

Le monsieur qui au concert de vendredi dernier a pris par erreur, le casque d'une autre personne, est prié de vouloir le rapporter chez M. M. CREMAZIE, rue La Fabrique où le sien lui sera remis. Québec, 23 avril 1849.

Vente par Encan.

Vente d'Effets d'Horlogerie.

PAR ENCAN.

Seront vendus le 2 de Mai prochain, à ST. THOMAS, Comté de l'Islet, à la demeure de feu sieur LOUIS COUTANT dit FRERE MARC.

7 HORLOGES neuves de cuivre, de huit jours. 2 régulateurs et un grand nombre d'effets, outils et instruments d'horlogerie. Pour les effets mobiliers, ils seront vendus le 1er de mai.

ARGENT COMPTANT.

JOSEPH MARLETTE, M. D. Exécuteur-testamentaire. Québec, 30 avril 1849.

ANNONCES.

SITUATION D'UN INSTITUTEUR

DEMANDÉE.

UN jeune homme capable d'enseigner le français, l'anglais, l'arithmétique, la géographie et même la tenue des livres demande une situation comme instituteur et la campagne. S'adresser à ce bureau Québec, 25 avril 1849.

A LOUER A LA POINTE LÉVY,

(En Haut de la côte (à l'Ouest.)

UNE MAISON et DEUX magasins, l'un de 25 sur 50, l'autre de 20 sur 20 pieds, avec jardin, puits et dépendances, dans une excellente place pour le commerce, et propre à une ou deux familles. S'adresser à ALBERT ANGERS, Faubourg St. Jean, Rue St. Jean. Québec, 16 mars 1849.

Bâtisses Voire

A LOUER.

Le superbe magasin maintenant occupé par M. McGill, sellier, bâtisse Wolf, Rue St. Jean, s'adresser à F. EVANTUREL, Avocat. No. 32, rue St. Louis. Québec, 2 Février 1849.

LE SOUSSIGNÉ

VIEN de recevoir et offre en vente une quantité choisie de BEURRE des Townships. —AUSI— Une quantité de lard fumé des Townships de la première qualité. W. Le CHEMINANT, No. 4, Rue la Fabrique Québec, 12 Janvier 1848.

LA LYRE CANADIENNE.

LES Souscripteurs à LA LYRE CANADIENNE, pourront se procurer maintenant à ce bureau la Gravure-Géométrique. Elle est offerte gratuitement. Québec, 13 avril, 1849.

ETUDE DE NOTAIRE.

Le Soussigné, tenu depuis quelque temps hors de cette ville à l'honneur d'annoncer qu'il a accepté l'exercice de sa profession en son bureau actuel, Rue d'Aiguillon, porte voisine de M. P. Gauvreau, Architecte faubourg St. Jean.

EUGÈNE LÉCUYER. Québec, 12 Janvier 1848.

JOHN D. TRIPP.

En adressant ses remerciements les plus sincères au public et Messieurs de Québec, les informe respectueusement qu'il est maintenant prêt à prendre des pensionnaires pour l'hiver à des conditions raisonnables, et assure ceux qui voudront bien le favoriser, qu'il n'ignorera rien pour leur procurer tout le confort possible. N. B. Gouters et Lunch prêts sous le plus court délai. Québec, 1 décembre 1848.

Un superbe ORGUE à vendre (cinq jeux complets) peut être vu et joué. Bouscouros (Montréal). Pour plus amples informations, s'adresser à TOUSSAINT CHERRIER 81 Rue St. Denis Montréal.

N. B. Toutes lettres adressées à ce sujet au bureau de ce journal, recevra notre attention : Québec, 7 mars 1849.

Rue } P. V. BOUCHARD } Rue } sans-le-for } Basse-Ville, } QUÉBEC. } Basse-Ville, }

OFFRE en vente à ses magasins, rue Sous-le-Fort, Basse-Ville, un assortiment complet de HAUTES FAUTES, telle que Blouses, Culottes, Vestes, Chemises, Caleçons, etc., etc., une quantité de Valises et de Porte-Manteaux, etc. —AVEC— Un assortiment varié de draps fins et superflus pour redingottes et pour manteaux, casimères, patrons de vestes, casques, casquettes en pelleteries, gants, mitaines, etc. —AUSI— 600 paires de souliers d'original unis et brochés 000 Meubles de Carraquette, etc. Le tout à vendre à bas prix pour de l'argent comptant. Québec, 20 novembre 1848.

TROUVÉ.

À la haute-ville, la semaine dernière un paquet de clef, attaché dans un anneau d'acier. La personne pourra le ravoir en s'adressant à ce bureau, et en payant les frais de cet annonce. Québec, 23 avril 1849.

ATTENTION.

DEUX ou trois jeunes gens pourraient se procurer une maison de pension, dans une famille privée, dans la Haute-Ville. S'adresser à ce bureau. Québec, 13 avril 1849.

ANNONCE S.



Des Bons des Incendies de Québec.

Bureau du Receveur-Général, Montréal, 23 mars 1849.

AVIS public est par le présent donné que les porteurs des bons des Incendies de Québec, qui désirent obtenir semi-annuellement paiement, à Québec, de l'intérêt qui portent ces bons, pourront le recevoir en s'adressant à FELIX GLACKE-MEYER, Ceuyer, à l'ancienne bâtisse du Parlement à Québec, qui lui sera en double aux demandants les formules de reçu nécessaires.

AVIS public est de plus donné aux parties en faveur desquelles ces bons ont été accordés sous forme de PRET, que M. GLACKE-MEYER sus-nommé est aussi autorisé à demander et recevoir le remboursement de l'INTÉRÊT ANNUEL, accumulé ou s'accumulant sur tels bons. L. M. VIGER, Insp. Gén. de S. M.

PIÈCE CURIEUSE

d'Horlogerie.

INVENTÉE et exécutée par moi-même, ANTOINE ROUSSIAU, demeurant à St. Roch de Québec, rue St. Joseph. C'est une horloge-monstre à cinq cadrans dont quatre de 4 pieds de diamètre, indiquent l'heure au dehors, et un de 2 pieds de diamètre à l'intérieur, l'horloge supposee sur un édifice quelconque.

Elle sonne à toutes les heures, demi-heures et quarts d'heure, et précluse à cette opération par des airs variés; donne le signal de l'Angelus aux heures prescrites; indique le quinquième du mois au son de la cloche, et peut donner l'alarme aux quatre coins de la cité dans un cas d'incendie. Le mécanisme embrasse une surface de 6 pieds sur 5 et demi, sur une profondeur de 3 pieds et demi; pèse 750 livres, sans inclure la pesanteur des poids qui s'élevé à 850 livres, et celle des neuf cloches pesant ensemble 86 livres. L'horloge opérea 40 jours sans la monter. L'exhibition s'en fera prochainement Québec, 7 mars 1849.

UNE CARTE.

Le soussigné est maintenant prêt à recevoir un nombre limité d'élèves à être instruits dans les diverses branches de l'Architecture, de l'Architecture, et du Génie Civil, conjointement, ou séparément, au gré de l'élève. Le soussigné enseigne aussi, mesurement de toute espèce, Géométrie, mathématiques, Mécanique, etc. CHS. BAILLARGE, Château St. Louis. 14 mars 1845.

HOTEL DU BATEAU A VAPEUR.

TROIS-RIVIÈRES.

Le soussigné reconnaissant envers ses anciens amis et le public en général pour l'encouragement qu'il a reçu depuis qu'il tient un hôtel dans cette ville, c'est-à-dire depuis QUARANTE ANS, prend la liberté de les informer qu'il retourne à son ancien poste, à l'Hotel du Quai du Bateau-à-Vapeur, le 1er Mai prochain. Comme tout le local subit des réparations complètes et sera mis dans l'ordre le plus parfait, les voyageurs peuvent être certains qu'ils trouveront chez lui le service le plus assidu, les meilleurs vins et liqueurs et les emménagements les plus parfaits. L. OSTROM, Trois-Rivières, 18 avril 1849.

Mr. Molt

est prêt à mettre d'accord un nombre limité de Pianos, Haute-Ville de Québec, Rue St. Joseph. Québec, 12 juin, 1848.



Ls. LEMIEUX,

RELIEUR,

A TRANSPORTÉ SON ATELIER DE RELIURE RUE ST. JOSEPH, HAUTE-VILLE, Au-dessus de chez M. Bethel, Cordonnier, vis-à-vis chez M. Ls. Bilodeau, marchand Québec, 12 février, 1848.

REPERTOIRE NATIONAL.

Ceux qui désirent souscrire doivent s'adresser chez les principaux libraires du Canada, ou à Mr. M. F. VÉZINA, agent. Québec, 15 Sept. 1858.

Dr. GIROUX,

APOTHECAIRE,

à transporté son Établissement No 2, RUE LA FABRIQUE vis-à-vis le Magasin de M. Boisseau, Près du Marché de la Haute-Ville, QUÉBEC.

ON demande des nouvelles de BENJAMIN RODGERS, artisan, qui quitta son endroit natal dans le Yorkshire, Angleterre, il y a sept ans. Les dernières nouvelles qu'on en a sont de Québec, où il travaillait il y a sept ans. Son frère Joseph Rodgers, Nooking, près de Walsfield, Yorkshire, recevra avec reconnaissance tous renseignements sur sa position actuelle. S'adresser à M. John Brack Windover, Drummondville, Canada-Est. Québec, 13 avril 1849.

Le Soussigné a établi temporairement son Bureau, dans le haut de la maison occupée par M. J. & O. CREMAZIE, rue la Fabrique No. 12. J. CREMAZIE, Avocat Québec, 6 Septembre 1845.

ANNONCE S.

La Compagnie de GRAENFENBERG,

La Compagnie de Graenfenberg est maintenant incorporée par la législature de l'Etat de New-York avec un capital de \$100,000. Ses directeurs et ses officiers sont des messieurs qui par leur position commerciale, sociale ou professionnelle, peuvent donner de la respectabilité à ses affaires. On peut avoir la plus entière confiance dans les médecins qui portent les armes de la compagnie; et partout où se rencontre un dépôt ou une branche de Graenfenberg le public peut obtenir les meilleurs remèdes. Dans toutes les localités où il n'y a pas de branche les habitants devraient prendre des mesures immédiates pour qu'il y en soit établi. La compagnie possède dans ses nombreux bureaux.

DES MILLIERS DE CERTIFICATS, qu'elle ne saurait publier. Elle en extrait seulement quelques uns qui ont tous été examinés et attestés par le Révérend N. Romps, D. D., T. Haller, (rédacteur du Commercial Advertiser de New-York) et son honneur W. V. Brady, ci-devant Maire de la cité de New-York. D'BARTON, Secrétaire.

Bureau de la Compagnie de Graenfenberg, Broadway, No 50 New-York, juin 1848.

LES MEDECINES DE GRAENFENBERG.

Les médecines qui sortent de cette compagnie consistent en une série de remèdes parfaitement adaptés aux maladies pour lesquels ils sont recommandés. On a été beaucoup de discrédit sur les médecines brevetées en leur attribuant des propriétés curatives universelles. Il faut être non seulement soi mais encore impudent pour répandre une pareille doctrine chez un public intelligent. Elle est contraire aux premiers principes du sens commun. La série des médecines de Graenfenberg commence par les.

PILULES VEGETALES DE Graenfenberg.

Les maladies suivantes cèdent facilement à ces pilules:—

- L'As-heme, Les Maladies Biliacuses, Les Clous, Les Intestins—action déficiente? Les maladies de Poitrine, Les Catarrhes, Les Constipations, La Fourbure pendant la grossesse, La Consumption, La Diarrhée, La difficulté de respirer, La Dyspepsie, La Consumption dyspepsique, La Digestion imparfaite, Le Sang porté à la tête, Les maladies d'Oreilles, Les Erysipèles, L'épilepsie; Les saignements de Nez, La fièvre Gastrite, Les Versueurs, La Grippe; Des hémorrhoids de cœur, Le mal de tête, L'hystérie, Les rétentions d'urine, L'indigestion, L'inflammation des parties vitales, L'inflammation de l'estomac, La jaunisse, Les maladies du Foie, Les suppressions mensuelles; Les maux de nerfs, Les névralgies, La fièvre, nerveuse, intermittente ou continue; Les fleurs blanches, La faiblesse, Les rhumatismes, Les diverses maladies de l'estomac.

ABSINTHE DE SANTE DE GRAENFENBERG ENTIEREMENT VEGETALE.

Arrangée avec soin et élégance par la compagnie de Graenfenberg et tirée d'une qualité de plantes médicinales, PURIFIANTES, APOCALISSANTES OU TONIQUES, de racines, d'herbes et d'épices recueillies dans les forêts et les prairies de l'Amérique.—Prix 1s. 3d. par paquet.

LA PANACEE DES ENFANTS,

Cette médecine devrait se trouver chez chaque famille dans tous les pays. Elle agit efficacement sur toutes les maladies auxquelles les enfants sont sujets. Pour la dysenterie et toutes les autres affections de l'estomac et de l'intestin elle est infatigable. Prise en petites doses de temps à autre elle a le besoin que d'être essayé pour être recommandée par toutes les mères de famille. Dans les Etats du Sud de l'ouest et des tropiques elle est d'un grand secours. Elle est d'un grand secours pour les maladies des enfants. Elle comble un vide, et toutes les mères en sentaient le besoin. Prix 2s. 6d. avec de longues instructions.

LA LOTION DE GRAENFENBERG POUR LES YEUX.

Cette préparation n'a pas son égale pour les maladies d'yeux. Elle est composée sur les principes les plus scientifiques et a opérée des cures merveilleuses. C'est un remède positif et prompt pour l'inflammation ordinaire, faiblesse ou obscurcissement de la vue les larmes involontaires, les matières épaissies dans les yeux, etc., etc. Prix 1s. 3d. la bouteille avec d'amples instructions.

La Salsepareille de Graenfenberg.

Cet extrait de salsepareille possède une incomparablement plus grande efficacité que tout autre salsepareille, soit dans ce pays soit ailleurs. Elle est préparée sur un plan tout nouveau et par un mécanisme compliqué au moyen duquel toutes les propriétés délétères de la salsepareille et d'autres ingrédients sont extraits dans toute leur excellence. La matière inerte et sans vertu qui encombre les autres préparations de salsepareille est exclue de celle-ci par les mêmes moyens. Une bouteille de salsepareille de Graenfenberg en vaut dix des autres et est par conséquent dix fois meilleur marché. PRIX 5 LA BOUTEILLE.

L'ONGUENT DE LA MONTAGNE VERTE.

Parmi les maladies auxquelles cet onguent extraordinaire est adapté, on peut énumérer les suivantes. Les ENFLURES GANGLIONNAIRES et du Visage.— Les naux des seins des nourrices.— La Bronchite.— Les Clous et les Dartres.— La Teigne et il faut une APPLICATION PRECIEUSE POUR LES BRULURES PAR LE FEU OU L'EAU BOUILLANTE. LES PLAIES DE VÉSICATOIRES, LES ERESIPELES, LES HF MORROIDES.

Il est prouvé promptement toutes les CONTU-SIONS, LES COUPURES FRAICHES, les plaies EMBRUSÉES ou SCROFULEUSES sont bien raménées à un état satisfaisant et souvent guéries. Prix 1s. 3d. la Boîte avec d'amples instructions.

PRIX TRENTE SOUS LA BOITE.

Seul Agent pour Québec, JOSEPH BOWLES, Salle Neuve.

Avis aux Marchands.

IMPORTANT POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE.

Le Propriétaire de l'Ami de la Religion et de la Patrie prend la liberté d'offrir à ses amis et au public en général ses remerciements sincères pour l'encouragement vraiment libéral dont on a bien voulu le favoriser.

Voici la saison des affaires qui va bientôt commencer pour le commerce et l'industrie en général, nous nous permettrons de rappeler aux marchands-canadiens, les avantages immenses de faire des annonces.

La circulation de l'Ami de la Religion et de la Patrie s'étendant rapidement de jour en jour, parmi toutes les classes de la société, vu la modicité de son prix d'abonnement, ce journal devient un excellent centre de publicité.

Pour donner des facilités aux personnes qui annoncent, nous avons adopté un plan qui ne manquera pas d'être avantageux pour le commerce.

A dater de ce jour, nous affermerons à l'année, les colonnes ou parties de colonnes, de notre journal, pour la somme de £ aux marchands ou autres personnes qui sont dans la nécessité d'annoncer.

Nous espérons que ce nouveau moyen, aura l'effet d'engager la plus grande partie des marchands canadiens-français à s'annoncer.

Joseph Pettitclerc, Notaire, rue St. Joseph, N. 14, Haute-Ville. Québec, 26 mai 1848.

DEUX ENFANTS GUERIS.

Nous n'avons pas entendu parler d'une famille qui ait fait usage de la Salsepareille du Dr. Townsend et dont les enfants soient morts, tandis que durant l'été dernier même ceux qui n'étaient pas malades, mouraient. Le certificat suivant fait foi de ses grandes vertus curatives.

Dr. Townsend.—Cher monsieur, deux de mes enfants ont été guéris de la dysenterie et de la maladie de Pété par l'usage de votre Salsepareille. L'un était âgé de 15 mois et l'autre de 3 ans. Ils étaient faibles et les docteurs en désespéraient.

Vous etc. JOHN WILSON, Jr Avenue Myrtle, Brooklyn, 15 sept. 1847

James Cummings Ecr. P. un des artisans à l'Asile, Blackwells Island, est celui dont il est question la lettre suivante :

Vous etc. JOHN WILSON, Jr Avenue Myrtle, Brooklyn, 15 sept. 1847

Dr. Townsend.—Cher monsieur, j'ai souffert terriblement pendant neuf ans de Rhumatisme; je ne pus ni manger ni dormir ni travailler pendant un temps considérable, j'éprouvais les plus affreuses souffrances et mes membres étaient enflés, j'ai employé quatre bouteilles de votre Salsepareille et elle m'a guéri.

Vous etc. JAMES CUMMINGS. INCAPABLE DE MARCHER.

On ne peut mettre en doute que la Salsepareille du Dr. Townsend soit le meilleur remède pour les maladies des femmes.

On ne peut mettre en doute que la Salsepareille du Dr. Townsend soit le meilleur remède pour les maladies des femmes.

On ne peut mettre en doute que la Salsepareille du Dr. Townsend soit le meilleur remède pour les maladies des femmes.

On ne peut mettre en doute que la Salsepareille du Dr. Townsend soit le meilleur remède pour les maladies des femmes.

On ne peut mettre en doute que la Salsepareille du Dr. Townsend soit le meilleur remède pour les maladies des femmes.

On ne peut mettre en doute que la Salsepareille du Dr. Townsend soit le meilleur remède pour les maladies des femmes.

On ne peut mettre en doute que la Salsepareille du Dr. Townsend soit le meilleur remède pour les maladies des femmes.

On ne peut mettre en doute que la Salsepareille du Dr. Townsend soit le meilleur remède pour les maladies des femmes.

On ne peut mettre en doute que la Salsepareille du Dr. Townsend soit le meilleur remède pour les maladies des femmes.

On ne peut mettre en doute que la Salsepareille du Dr. Townsend soit le meilleur remède pour les maladies des femmes.

On ne peut mettre en doute que la Salsepareille du Dr. Townsend soit le meilleur remède pour les maladies des femmes.

On ne peut mettre en doute que la Salsepareille du Dr. Townsend soit le meilleur remède pour les maladies des femmes.

On ne peut mettre en doute que la Salsepareille du Dr. Townsend soit le meilleur remède pour les maladies des femmes.

On ne peut mettre en doute que la Salsepareille du Dr. Townsend soit le meilleur remède pour les maladies des femmes.

On ne peut mettre en doute que la Salsepareille du Dr. Townsend soit le meilleur remède pour les maladies des femmes.

On ne peut mettre en doute que la Salsepareille du Dr. Townsend soit le meilleur remède pour les maladies des femmes.

On ne peut mettre en doute que la Salsepareille du Dr. Townsend soit le meilleur remède pour les maladies des femmes.

On ne peut mettre en doute que la Salsepareille du Dr. Townsend soit le meilleur remède pour les maladies des femmes.

On ne peut mettre en doute que la Salsepareille du Dr. Townsend soit le meilleur remède pour les maladies des femmes.

On ne peut mettre en doute que la Salsepareille du Dr. Townsend soit le meilleur remède pour les maladies des femmes.

On ne peut mettre en doute que la Salsepareille du Dr. Townsend soit le meilleur remède pour les maladies des femmes.

On ne peut mettre en doute que la Salsepareille du Dr. Townsend soit le meilleur remède pour les maladies des femmes.

On ne peut mettre en doute que la Salsepareille du Dr. Townsend soit le meilleur remède pour les maladies des femmes.

GRAND TIRAGE AU SORT DE PROPRIETES FONCIERES, SITUÉES DANS LA CITE ET LES ENVIRONS DE QUEBEC, COMPRENANT TREIZE LOTS, dont la valeur est comme suit:

Table with 2 columns: VALEUR DE CHAQUE LOT and REVENU ANNUEL. Lists 13 lots with values ranging from £2,500 to £150 and annual revenues from £150 to £9.

Ce montant est divisé en 1375 parts de £5 chaque.

Ceux qui désireraient acquiescer des actions dans ce tirage au sort, signeront le programme, mentionnant le lieu de leur résidence et le nombre de parts qu'ils prennent.

Les tirages seront faits au moyen de Billets, dont treize seront bons, les autres nuls.

Sur chacun des bons billets sera marqué un des numéros des dits treize lots, et le porteur aura droit à la propriété dont le numéro sera sur son billet.

Le tirage aura lieu aussitôt que toutes les parts seront prises, et il sera donné avis dans les papiers publics, du temps et du lieu du tirage.

Sur tel avis, chacun devra déposer dans une des Banques, indiquées dans tel avis, soit à Québec ou à Montréal, le prix des actions qu'il aura prises, et il recevra aux dites Banques autant de billets, chacun lui donnant droit à une chance, qu'il aura pris d'actions.

Le propriétaire sera obligé à signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

Les propriétés seront franches et quittes de toute dette et hypothèques.

Et afin de donner toute sûreté à ceux auxquels les lots écherront; le montant de tous les billets restera déposé dans les Banques où ils auront été originairement placés pour être payés à ceux qui ont des hypothèques sur ces propriétés, ou déposé en cour au cas que les acquéreurs jugeraient à propos de prendre des lettres de ratification, et dans ce cas les acquéreurs seront tenus de poursuivre la dite ratification sans aucun délai.

Le propriétaire s'oblige à signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

Le propriétaire s'oblige à signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

Le propriétaire s'oblige à signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

Le propriétaire s'oblige à signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

Le propriétaire s'oblige à signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

Le propriétaire s'oblige à signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

Le propriétaire s'oblige à signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

Le propriétaire s'oblige à signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

Le propriétaire s'oblige à signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

Le propriétaire s'oblige à signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

Le propriétaire s'oblige à signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

Le propriétaire s'oblige à signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

Le propriétaire s'oblige à signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

Le propriétaire s'oblige à signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

Le propriétaire s'oblige à signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

Le propriétaire s'oblige à signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

Le propriétaire s'oblige à signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

Le propriétaire s'oblige à signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

Le propriétaire s'oblige à signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

Le propriétaire s'oblige à signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

Le propriétaire s'oblige à signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

Le propriétaire s'oblige à signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

Le propriétaire s'oblige à signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

Le propriétaire s'oblige à signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

Le propriétaire s'oblige à signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

Le propriétaire s'oblige à signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

Le propriétaire s'oblige à signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

Le propriétaire s'oblige à signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

Le propriétaire s'oblige à signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

Le propriétaire s'oblige à signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

Le propriétaire s'oblige à signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

Le propriétaire s'oblige à signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

Le propriétaire s'oblige à signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

Le propriétaire s'oblige à signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

Le propriétaire s'oblige à signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

Le propriétaire s'oblige à signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

Le propriétaire s'oblige à signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

Le propriétaire s'oblige à signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

Le propriétaire s'oblige à signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

Le propriétaire s'oblige à signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

Le propriétaire s'oblige à signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

Le propriétaire s'oblige à signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

Le propriétaire s'oblige à signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

Le propriétaire s'oblige à signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

Le propriétaire s'oblige à signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

Le propriétaire s'oblige à signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

Le propriétaire s'oblige à signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

Le propriétaire s'oblige à signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

Le propriétaire s'oblige à signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

Le propriétaire s'oblige à signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

Le propriétaire s'oblige à signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

Le propriétaire s'oblige à signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

Le propriétaire s'oblige à signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

Le propriétaire s'oblige à signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

Le propriétaire s'oblige à signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

Le propriétaire s'oblige à signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

Le propriétaire s'oblige à signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

Le propriétaire s'oblige à signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

Le propriétaire s'oblige à signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

Le propriétaire s'oblige à signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

Le propriétaire s'oblige à signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

Le propriétaire s'oblige à signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

Le propriétaire s'oblige à signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

Le propriétaire s'oblige à signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

Le propriétaire s'oblige à signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

Le propriétaire s'oblige à signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

Le propriétaire s'oblige à signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

G. Passio, ARTISTE Italien. Rue Couillard, Haute-Ville, Québec, 6 octobre, 1848.

INSTITUT CANADIEN DE QUEBEC.

APPEL AUX ARTISANS et AUX OUVRIERS.

L'INSTITUT CANADIEN de Québec fonde depuis quelques jours seulement, vient d'ouvrir ses premières séances hebdomadaires. Chaque semaine, l'Institut compte déjà plus de 300 membres et sous peu pourra leur offrir l'avantage d'une grande Bibliothèque qu'il doit à la générosité des citoyens de cette ville.

Plus de 40 journaux tant du pays que de l'étranger vont être déposés sur les tables. L'Institut dont le but principal est de faire entre ses membres un échange de connaissances utiles et d'instruire mutuellement, croit de son devoir de faire un appel aux ARTISANS et OUVRIERS de Québec, qu'il sollicite à partager avec lui les avantages de l'association.

par ordre, J. B. A. CHARTIER, Secrétaire-Archiviste de l'Inst. Canadien.

GEORGE BIGAQUETTE, Meublier-Ebéniste, St. Roch, rue St. Vallier, vis-à-vis la rue Grant.—Québec, 16 juin, 1848.

MELANGES RELIGIEUX.

Ce Journal paraît deux fois par semaine, les Mardis et vendredis; il est Religieux, Politique, Commercial et Littéraire. Il publie aussi les nouvelles. Prix: \$1 par année.

On s'abonne à Québec, chez Messire D. Martineau, au vicariat de Québec, Montréal, 15 nov. 1848.

Nouvelle Etablissement d'Horlogerie.

J. D. FERGUSON, HORLOGER ET BIJOUTIER, etc. No. 9, Rue Lamontagne. QUÉBEC.

INFORME respectueusement ses nombreux amis et le public en général qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages d'Europe un assortiment splendide et varié de montres à gousset et françaises, à cheval, à poitrine, de poche, de table, de bureau, de chambre, de toilette, de voyage, de poche, de table, de bureau, de chambre, de toilette, de voyage.

Les montres sont de la plus belle qualité, et les prix sont modérés. On s'abonne à Québec, chez Messire D. Martineau, au vicariat de Québec, Montréal, 15 nov. 1848.

Les montres sont de la plus belle qualité, et les prix sont modérés. On s'abonne à Québec, chez Messire D. Martineau, au vicariat de Québec, Montréal, 15 nov. 1848.

Les montres sont de la plus belle qualité, et les prix sont modérés. On s'abonne à Québec, chez Messire D. Martineau, au vicariat de Québec, Montréal, 15 nov. 1848.

Les montres sont de la plus belle qualité, et les prix sont modérés. On s'abonne à Québec, chez Messire D. Martineau, au vicariat de Québec, Montréal, 15 nov. 1848.

Les montres sont de la plus belle qualité, et les prix sont modérés. On s'abonne à Québec, chez Messire D. Martineau, au vicariat de Québec, Montréal, 15 nov. 1848.

Les montres sont de la plus belle qualité, et les prix sont modérés. On s'abonne à Québec, chez Messire D. Martineau, au vicariat de Québec, Montréal, 15 nov. 1848.

Les montres sont de la plus belle qualité, et les prix sont modérés. On s'abonne à Québec, chez Messire D. Martineau, au vicariat de Québec, Montréal, 15 nov. 1848.

Les montres sont de la plus belle qualité, et les prix sont modérés. On s'abonne à Québec, chez Messire D. Martineau, au vicariat de Québec, Montréal, 15 nov. 1848.

Les montres sont de la plus belle qualité, et les prix sont modérés. On s'abonne à Québec, chez Messire D. Martineau, au vicariat de Québec, Montréal, 15 nov. 1848.

Les montres sont de la plus belle qualité, et les prix sont modérés. On s'abonne à Québec, chez Messire D. Martineau, au vicariat de Québec, Montréal, 15 nov. 1848.

Les montres sont de la plus belle qualité, et les prix sont modérés. On s'abonne à Québec, chez Messire D. Martineau, au vicariat de Québec, Montréal, 15 nov. 1848.

Les montres sont de la plus belle qualité, et les prix sont modérés. On s'abonne à Québec, chez Messire D. Martineau, au vicariat de Québec, Montréal, 15 nov. 1848.

Les montres sont de la plus belle qualité, et les prix sont modérés. On s'abonne à Québec, chez Messire D. Martineau, au vicariat de Québec, Montréal, 15 nov. 1848.

Les montres sont de la plus belle qualité, et les prix sont modérés. On s'abonne à Québec, chez Messire D. Martineau, au vicariat de Québec, Montréal, 15 nov. 1848.

Les montres sont de la plus belle qualité, et les prix sont modérés. On s'abonne à Québec, chez Messire D. Martineau, au vicariat de Québec, Montréal, 15 nov. 1848.

Joseph Pettitclerc, Notaire, rue St. Joseph, N. 14, Haute-Ville. Québec, 26 mai 1848.

EXTRAIT COMPOSÉ DE SALSEPAREILLE.

DU DOCTEUR TOWNSEND.

Cet extrait est mis en bouteille d'une pinte; il est à six fois meilleur marché, plus agréable et garanti supérieur à tout autre vendu jusqu'à présent. Il guérit les maladies sans faire vomir, sans purger, affaiblit ni déranger le patient et il est particulièrement favorable comme MÉDECINE DE L'AUTOMNE ET DE L'HIVER.

SOIN DE LA CONSOMPTION.

Donner des forces et purger, LA CONSOMPTION PEUT SE GUÉRIR.

La Bronchite, Consommation, la maladie du Foie, le Rhume, la Toux, les Catarrhes, l'Asthme, le Crachement de Sang, le mal de Poitrine, le Sang qui se porte à la tête, les Sueurs Froides, une Expectoration difficile, ou trop abondante, les douleurs de Côté, etc., ont été guéris et peuvent se guérir.

SINGULIER CAS DE CONSOMPTION.

Il se passe rarement un jour sans qu'on apprenne qu'un grand nombre de consommateurs ont été guéris par l'usage de la Salsepareille du Dr. Townsend. Nous avons reçu dernièrement de qui suit: Docteur Townsend.—Cher monsieur: J'ai été affligé pendant les deux dernières années d'une débilité générale et d'une consommation nerveuse au dernier degré et je n'espérais pas regagner mes forces et ma santé.

CHARLES QUIMBY.

Signé et assermenté devant moi à Orange le 2 août 1847.

CYRUS BALDWIN, Juge de paix.

CRACHEMENT DE SANG.

Lisez ce qui suit et dites que la Consommation est incurable si vous le pouvez:—

New-York, 23 avril 1847.

Dr. Townsend.—Je crois vraiment que votre Salsepareille m'a sauvé la vie, par l'intercession de la providence. J'avais eu depuis plusieurs années un rhume très grave qui empiétait de plus en plus. A la fin je crachais et je transpirais la nuit; je m'affaiblissais, je maigrissais enfin je croyais mourir bientôt. Je n'ai employé votre Salsepareille que bien peu de temps et j'ai déjà éprouvé un mieux sensible et surprenant. Je puis maintenant marcher et faire le tour de la ville. Le crachement de sang cessé et la toux m'a quitté. Vous pouvez imaginer combien je vous suis reconnaissant de ces résultats. Votre obéissant serviteur.

WM. RUSSELL, 65 rue Catherine.

EXTINCTION DE VOIX.

Le certificat ci-annexé raconte l'histoire simple mais vraie de grande souffrance et de leur soulagement. Il y a des milliers de cas semblables dans cette ville à Brooklyn et cependant des milliers de parents laissent leurs enfants périr, de peur de se laisser tromper ou pour épargner quelques chelins.

Brooklyn, 13 septembre 1847.

Dr. Townsend.—J'ai le plaisir de dire que pour l'avantage de ceux que cela peut concerner que ma fille âgée de deux ans et demie était affligée de faiblesse et de la perte de la voix. Notre médecine ordinaire la considérait comme incurable; mais heureusement qu'un ami me recommanda d'essayer votre Salsepareille, avant d'en avoir pris une bouteille, elle recouvra sa voix, recommença à marcher seule au grand étonnement de tous ceux qui la connaissent. Elle est parfaitement rétablie et en meilleure santé que durant les 13 derniers mois.

JOSEPH TAYLOR, 128 rue York Brooklyn.

DEUX ENFANTS GUERIS.

Nous n'avons pas entendu parler d'une famille qui ait fait usage de la Salsepareille du Dr. Townsend et dont les enfants soient morts, tandis que durant l'été dernier même ceux qui n'étaient pas malades, mouraient. Le certificat suivant fait foi de ses grandes vertus curatives.

Dr. Townsend.—Cher monsieur, deux de mes enfants ont été guéris de la dysenterie et de la maladie de Pété par l'usage de votre Salsepareille. L'un était âgé de 15 mois et l'autre de 3 ans. Ils étaient faibles et les docteurs en désespéraient.

Vous etc. JOHN WILSON, Jr Avenue Myrtle, Brooklyn, 15 sept. 1847

James Cummings Ecr. P. un des artisans à l'Asile, Blackwells Island, est celui dont il est question la lettre suivante :

Vous etc. JOHN WILSON, Jr Avenue Myrtle, Brooklyn, 15 sept. 1847

Dr. Townsend.—Cher monsieur, j'ai souffert terriblement pendant neuf ans de Rhumatisme; je ne pus ni manger ni dormir ni travailler pendant un temps considérable, j'éprouvais les plus affreuses souffrances et mes membres étaient enflés, j'ai employé quatre bouteilles de votre Salsepareille et elle m'a guéri.

Vous etc. JAMES CUMMINGS. INCAPABLE DE MARCHER.

On ne peut mettre en doute que la Salsepareille du Dr. Townsend soit le meilleur remède pour les maladies des femmes.

On ne peut mettre en doute que la Salsepareille du Dr. Townsend soit le meilleur remède pour les maladies des femmes.

On ne peut mettre en doute que la Salsepareille du Dr. Townsend soit le meilleur remède pour les maladies des femmes.

On ne peut mettre en doute que la Salsepareille du Dr. Townsend soit le meilleur remède pour les maladies des femmes.

On ne peut mettre en doute que la Salsepareille du Dr. Townsend soit le meilleur remède pour les maladies des femmes.

On ne peut mettre en doute que la Salsepareille du Dr. Townsend soit le meilleur remède pour les maladies des femmes.

On ne peut mettre en doute que la Salsepareille du Dr. Townsend soit le meilleur remède pour les maladies des femmes.

On ne peut mettre en doute que la Salsepareille du Dr. Townsend soit le meilleur remède pour les maladies des femmes.

On ne peut mettre en doute que la Salsepareille du Dr. Townsend soit le meilleur remède pour les maladies des femmes.

On ne peut mettre en doute que la Salsepareille du Dr. Townsend soit le meilleur remède